

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Aïal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Aïal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-695306

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4313 Société : R. A. M.
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre
 Nom & Prénom : CHAABI Abdelmajid
 Date de naissance : 03-04-1956
 Adresse : 6 RUE ABU OMAR EL HART Résidence
 WALILI 12 CASABLANCA.
 Tél. : 0522807235 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Iliam CHAH
 Médecine Générale
 Av. 2 Mars, 3 Rue Abdesslam Khattabi
 Casablanca - Tél. : 05 22 23 34 91

Date de consultation : 05/06/2022
 Nom et prénom du malade : BLENHAIM Nagat Age : 1361

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : DIABETE HTA Boudipathie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. J'ai pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/06/22	1c	1	1500	INP : 092103070
2022				

Docteur Ilham Khattabi
Médecine Générale
N° 2 Mars, 3 Rue Abdou Ham Khattabi
Casablanca - Tél: 0522 28 34 32

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie CHAABI Mme CHAABI Rue Nourhass El Mahoui, Mâarrich Tél: 0522 98 09 22 - Casablanca	25/06/22	1030,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

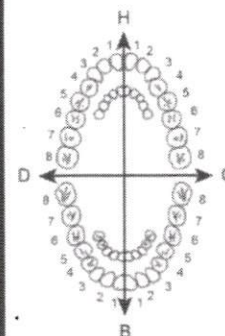
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

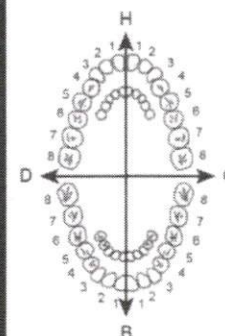
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H		H
25633412	00000000	21433552
D	00000000	G
00000000	00000000	
35533411	11433553	B

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ilham Chah

MEDECINE GENERALE

ECHOGRAPHIQUE



الدكتورة إلهام شاه

الطب العام

الفحص بالصدى

Mme BENAÏM Najal

Ordonnance

T = 1030,70

23.80 x 7

45.20

Casablanca, Le

25/06/2022

① Glucophage 850 mg ¹⁵
1 cp - 3 / - 30/03 - 015
27.70 x 3

② Cardioaspirine ¹⁵
1 cp / 103 - 015
151.60 x 3

③ Salicac 80 - 9/5 ¹⁵
1 cp / 103 - 015
22.70

④ Riolincine ¹⁵
68.60 x 3

⑤ Docidol 500 ¹⁵
68.60 x 3

⑥ Hepamal ¹⁵

⑦ Aflacort ¹⁵

صيدلية شحابي
Pharmacie CHAABI
Mme CHAABI R
Rue Nourhass El Nakoui, Maârif
tel: 0522 99 69 22 - Casablanca

Docteur Ilham CHAH
Medecine Générale
N° 2 Mars, 2 Rue Abdesslam Khattabi
Casablanca - Tel.: 05 22 28 34 52

8, Rue Abdessalam El Khatabi, AV 2 Mars 1 Etage Appt N° 2 - Casablanca

الهاتف: 05 22 83 74 44 / 05 22 28 34 52

زقة عبد السلام الخطابي شارع 2 مارس الطابق الأول، رقم 2- الدار البيضاء

Glucophage® 850mg ○
30 Comprimés pelliculés



6 118000 080633

Glucophage® 850mg ○
30 Comprimés pelliculés



6 118000 080633

AZ® 500 mg
Azithromycine
Boîte de 3 comprimés
P.P.V. : 60,00 DH
6 118000 190097

Rinomicine® boîte de 10 sachets
6 118000 090762

AZ® 500 mg
Azithromycine
Boîte de 3 comprimés
P.P.V. : 60,00 DH
6 118000 190097

22,70

23,90

Glucophage® 850mg ○
30 Comprimés pelliculés



6 118000 080633

Glucophage® 850mg ○
30 Comprimés pelliculés



6 118000 080633

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280

Glucophage® 850mg ○
30 Comprimés pelliculés



6 118000 080640

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280

Glucophage® 850mg ○
30 Comprimés pelliculés



6 118000 080633

23,90

23,90

23,90

Glucophage® 850mg ○
30 Comprimés pelliculés



6 118000 080633

SULIAT® 80 mg / 5 mg ○
28 comprimés pelliculés



6 118000 072379

SULIAT® 80 mg / 5 mg ○
28 comprimés pelliculés



6 118000 072379

23,90

23,90

23,90

Glucophage® 850mg ○
30 Comprimés pelliculés



6 118000 080633

SULIAT® 80 mg / 5 mg ○
28 comprimés pelliculés



6 118000 072379

23,90

→ 151,60

SYSTEME DE GESTION QUALITE
CERTIFIE ISO 9001:2015
PAR CERTIQUALITY

Produit Fabriqué par ESI srl
Via delle Industrie 1 Abbadia Marina (SV) ITALY s.r.l.
Importé et distribué par ESNA-PHARM 7, Rue Abderrahmane
Benjeloun - Maarif extension - Casablanca

DH

68,60

40 قرص

ميتانات

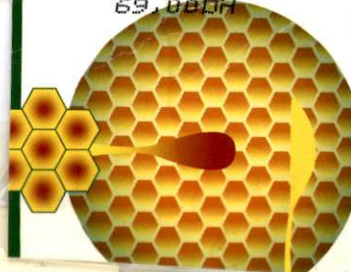
A consommer de
préférence avant fin :

Lot n°

11/2024

23276

LOT: 210734
DLUO: 12/2024
69,00 DH



Deva

200 ml